



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 52/22 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A LA SARL PENINSULA FILM NUN 2 POUR LE TOURNAGE DU FILM « THE NUN 2 »

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu la demande de la SARL PENINSULA FILM NUN 2, représentée par Monsieur Arnaud KAISER qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour le tournage du film « The Nun 2 »

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et la SARL PENINSULA FILM NUN 2.

DIT que la présente convention est conclue du 28 septembre 2022 au 18 octobre 2022 inclus.

DIT que le paiement de l'indemnité se fera comme suit :

- 50% de la redevance totale soit 32 500 € le 28/09/2022
- 50% de la redevance totale soit 32 500 € le 18/10/2022

soit un montant total de 65 000 €

Fait à La Roque d'Anthéron, le 28 septembre 2022

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture le 3.1.10.2022
et de la publication ou notification le 3.1.10.2022

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-2113 00843-20220928-DEC_52_22-0